



VILLE DE RIQUEWIHR

Département du Haut-Rhin

LETTRE DE LA MAIRIE

- NOVEMBRE 2025 -



MAIRIE

Accueil du public :

Lundi, mardi et vendredi :

8h-12h30

Mercredi : fermé

Jeudi : 8h-18h30 en continu

1^{er} samedi du mois : 8h30-11h30

1 place Voltaire

68340 RIQUEWIHR

☎ 03.89.49.09.10

✉ mairie@riquewihr.alsace

Retrouvez plus d'infos sur :

🌐 www.riquewihr.fr

Suivez notre page  et recevez nos actualités



ISSN 3079-7717

Freppel-Imprimeur, Wintzenheim

- Novembre 2025 -  IMPRIM'VERT®

BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN

La Banque Alimentaire du Haut-Rhin organisera sa collecte nationale les 28, 29 et 30 novembre 2025.

La Banque Alimentaire a plus que jamais besoin d'approvisionner ses stocks. Nous avons donc décidé de faire une collecte communale que nous apporterons ensuite au Chef-lieu de Canton à Kaysersberg-Vignoble.

Vous pouvez déposer vos dons en mairie les jeudi 27 et vendredi 28 novembre 2025.



Chère Riquewihrienne, Cher Riquewihrien,

Cette année a été particulièrement riche et chargée, avec de nombreux projets importants menés pour améliorer notre ville et le quotidien de chacun.

La concertation que nous avons menée sur les marchés de Noël et la gestion de l'affluence touristique a été un moment fort de dialogue et de partage. Je remercie chaleureusement tous celles et ceux qui ont répondu au questionnaire, les habitants ayant participé aux ateliers, ainsi que notre partenaire financier, le Comité des fêtes, notre partenaire technique, l'Office du Tourisme et Madame Julie Rieg, qui a accompagné ces travaux avec professionnalisme et bienveillance. Plusieurs propositions seront mises en œuvre dès cette année, vous le constaterez dans les pages suivantes. D'autres seront conservées pour les éditions futures.

Ces échanges ont montré l'investissement et l'esprit d'entraide de nos habitants, qui contribuent chaque jour à faire vivre notre cité.

Une autre grande satisfaction pour notre ville : la labellisation de Riquewihr en Site Patrimonial Remarquable. Cette distinction souligne la richesse et la qualité de notre patrimoine, que nous nous engageons à préserver et à valoriser avec la Société d'Histoire et d'Archéologie pour partenaire.

Le 20 octobre dernier, le marché conception-travaux a été signé avec l'entreprise DEMATHIEU BARD. C'est un projet ambitieux qui débutera concrètement en juin prochain et qui apportera un souffle nouveau à notre belle ville de Riquewihr. Les installations prévues seront à destination de nos habitants en priorité, des touristes ainsi que de nos acteurs socio-professionnels et investisseurs urbanistiques. Ce projet contribuera à dynamiser notre cité médiévale, à la préserver des nuisances environnementales tout en respectant son authenticité. Pour bien le comprendre et l'appréhender, une réunion publique vous est proposée le mardi 25 novembre 2025 à 18h30 dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. Ne la manquez pas !

À l'approche de la nouvelle édition du marché de Noël, nous savons toutes et tous qu'elle apportera un important flux de visiteurs, essentiel pour notre économie locale mais quelquefois perturbante dans notre quotidien. D'avance, soyez remerciés pour votre patience et votre implication, indispensables pour que cette période festive se déroule dans les meilleures conditions possibles, au service de tous.

Merci à chacun d'entre vous pour votre engagement et votre attachement à Riquewihr. Continuons ensemble à faire de notre ville un lieu vivant, accueillant et harmonieux, où patrimoine et modernité se conjuguent pour le bien de tous.

Meilleures salutations.

*Ensemble, continuons à faire
vivre notre commune.*

KLACK,
Maire de Riquewihr



UN PROJET STRUCTURANT POUR L'AVENIR DE RIQUEWIHR

Le 20 octobre dernier, le maire en présence des adjoints de la ville de Riquewihr a signé avec l'entreprise Demathieu Bard le marché de conception/travaux marquant le lancement concret du projet majeur pour la ville : la réhabilitation de la friche viticole

Il permettra la réalisation :

- d'un parking couvert, répondant aux besoins croissants en stationnement pour les habitants, les investisseurs urbanistiques et nos visiteurs contribuant ainsi entre autre à réduire la circulation et la pollution,
- d'un tiers-lieu dédié au travail collaboratif et à l'innovation, favorisant l'activité économique, la vie sociale, économique et associative
- d'une conciergerie de services, facilitant le quotidien des habitants,
- des locaux des services techniques,
- ainsi que de locaux pour les associations, renforçant la vie collective.

Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie globale visant à préserver l'environnement, améliorer le cadre de vie, accompagner le développement de l'habitat et préparer la ville aux besoins futurs en matière de mobilité et de services.

Ce projet mûrement réfléchi est le fruit entre autre d'une concertation menée avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, afin que ces futurs équipements répondent pleinement aux attentes du quotidien.

La Ville tient également à remercier les partenaires financiers, l'Etat via le fonds vert, la Région Grand Est et la CeA, qui ont cru en ce projet, dont le soutien permet de transformer cette ambition en réalité concrète.

Avec cette signature, Riquewihr franchit une étape majeure dans son développement durable et structurant, au service de tous ses habitants.

- Ce projet vous sera présenté et expliqué à l'occasion d'une réunion publique qui se tiendra le mardi 25 novembre 2025 à 18h30 – salle des fêtes.



INSCRIPTION LISTE ELECTORALE



En prévision des prochaines élections municipales les 15 et 22 mars 2026, nous vous rappelons l'importance d'être inscrit sur la liste électorale.

La date limite d'inscription est fixée au plus tard le vendredi 6 février 2026.

Pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales, il faut remplir deux conditions cumulatives.

- Avoir le droit de vote, ce qui implique de :
- posséder la nationalité française
 - être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour
 - jouir de ses droits civils et politiques
- Avoir une attache avec la commune au titre de :
- son domicile principal
 - sa qualité de contribuable
 - sa qualité de gérant de société

Grâce au téléservice, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales en ligne :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

À l'appui de la demande d'inscription, il faut transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de d'identité (carte nationale d'identité)
- un justificatif de lien avec la commune de vote (par exemple une facture d'électricité comme justificatif de domicile)

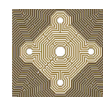
Il est aussi possible de s'inscrire sur les listes électorales de la commune en se rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription disponible en mairie.

RIQUEWIHR, JOYAU PROTÉGÉ : LABELISÉE «SITE REMARQUABLE DU PATRIMOINE»!

La ville de Riquewihr a été officiellement reconnue le 11 septembre dernier, « Site Patrimonial Remarquable (SPR) » par le ministère de la Culture, devenant ainsi le dixième site remarquable d'Alsace. Ce label souligne l'importance de son patrimoine et instaure un cadre clair pour protéger ses bâtiments et ses espaces du centre ancien et proche tout en accompagnant les projets de rénovation des habitants.

Les contours du site et de ses abords ont été présentés à la population lors d'une réunion publique le 7 octobre dernier. La prochaine étape sera l'enquête publique, menée sous le couvert de l'État. Avant la mise en place du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), des groupes de travail paritaires élus/habitants seront constitués pour définir collectivement le dispositif final.

La ville se félicite de l'aboutissement de ce travail d'inventaire, réalisé avec le prestataire mandaté et l'Architecte des Bâtiments de France, qui a accompagné la commune avec attention et professionnalisme. Le SPR s'inscrit dans le projet global de développement de Riquewihr, conciliant sauvegarde du patrimoine et dynamisme de la commune.



**SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE**

RÉATTRIBUTION DES NUMÉROS DE RUE : UNE OBLIGATION LÉGALE IMPOSÉE PAR L'ÉTAT

Depuis le 1^{er} janvier 2024, en application de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite « loi 3DS » (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification), toutes les communes françaises ont l'obligation de procéder à une ré-attribution des numéros de rue. Cette mesure vise à garantir une meilleure précision des adresses pour les services publics et privés, tels que la distribution du courrier, l'intervention des secours, la livraison de biens et l'accès aux services numériques.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la première mise à disposition des données d'adressage devait intervenir au plus tard le 1^{er} juin 2024, conformément au décret n° 2023-767 du 11 août 2023 Légifrance.



Dans ce cadre, notre commune, avec un peu de retard, a été amenée à réattribuer les numéros de certaines rues. Cette décision, bien que prise au niveau local, découle directement des obligations légales imposées par l'État.

Nous comprenons que ce changement puisse entraîner des démarches administratives supplémentaires pour les habitants concernés, telles que la mise à jour des adresses auprès des différents organismes. Nous tenons absolument à souligner que cette réattribution des numéros de rue ne relève pas d'une décision communale, mais bien d'une obligation légale imposée par l'État.

Nous remercions les habitants pour leur compréhension et leur coopération dans cette démarche, qui vise à améliorer la qualité des services publics et privés sur notre commune.

URBANISME

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La pose de panneaux solaires/photovoltaïques est règlementée et reste interdite dans le centre ancien de Riquewihr.

Face à l'afflux des demandes d'installation de panneaux photovoltaïques extra muros, un fascicule est disponible en mairie afin de proposer le meilleur projet aux architectes des bâtiments de France, dans le respect du paysage traditionnel protégé.

Pour tout renseignement 03 89 49 09 12

urbanisme@riquewihr.alsace

DÉMATÉRIALISATION + simple et + rapide

La dématérialisation des dépôts des dossiers d'urbanisme se poursuit avec la mise en place prochaine d'une plateforme permettant de déposer directement votre dossier auprès des services de la Ville.

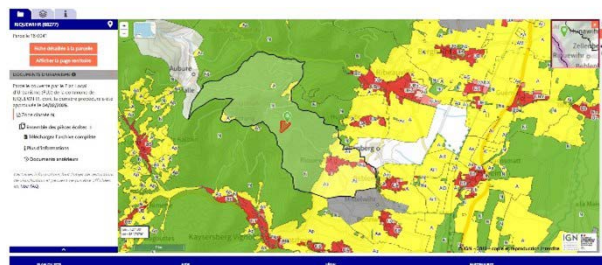
GÉOPORTAIL-URBANISME

Le Plan local d'urbanisme peut dorénavant être consulté à l'adresse suivante

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Cet outil simple et pratique vous permet en un clin d'œil de prendre connaissance des zonages, du règlement, des servitudes... inscrits PLU.

Gratuit et ludique, il vous suffit de renseigner une adresse pour connaître la situation des parcelles cadastrales.



PERMANENCE DES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE

En collaboration avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin, la commune tient régulièrement des permanences afin d'échanger directement avec les pétitionnaires qui peuvent présenter leurs futurs projets en amont du dépôt du dossier d'urbanisme.

N'hésitez pas à vous inscrire pour gagner du temps lors de l'instruction de votre dossier.

Inscription 03 89 49 09 12
urbanisme@riquewihr.alsace

LAURÉATS CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025

Catégorie Intra-Muros :

- Madame WOELFLIN Monique
- Monsieur BRONNER Bernard
- Madame CASTELLI Sylvie
- Monsieur et Madame HOUILLON Jean-Pierre
- Monsieur et Madame KIEFER Christophe
- Monsieur et Madame HAAS Yves
- Famille KLACK Daniel et KLACK Gabrielle
- Monsieur et Madame MICHEL Stéphane
- Monsieur et Madame SCHNEIDER Simon

Catégorie Extra-Muros :

- Monsieur FLUCK Jean Michel
- Monsieur et Madame ENTZ Roger
- Monsieur UHLEN Cédric
- Madame KREMER Sandra
- Monsieur et Madame LEHMANN Marcel
- Monsieur et Madame SCHERRER Vincent
- Monsieur HERRMANN Christophe
- Monsieur et Madame RICHERT Francis

Catégorie Commerces :

- Commerce « Au Four Banal »
- Domaine Daniel JUNG
- Hôtel « Saint-Nicolas »
- Restaurant « Le Manala »
- Domaine Jean LEHMANN
- Restaurant « Le Médiéval »

LA PLACE DES SERVICES DE RIQUEWIHR FÊTE SES UN AN !

Déjà un an que votre place des services a ouvert ses portes.

Ce nouveau concept de la Poste qui allie services postaux classiques mais également de nombreuses autres possibilités de services que ce soit par le biais de diverses boutiques éphémères, en accueillant des animations telle que les « stammtisch », les après-midis jeux de société pour les enfants ou encore la réunion d'information France rein.

Un après midi « lettre au père Noël » sera prochainement organisé, avis aux enfants petits et grands !

La consigne connectée est active, nous vous rappelons que vous pouvez recevoir des colis de tout opérateur et vous pouvez déposer des colis au départ (uniquement

ceux pris en charge par la poste à savoir Colissimo, Chronopost, Dpd).

La place des services peut désormais vous proposer des photocopies en A4 et couleur.

N'oubliez pas que vous pouvez également venir même nous rendre visite, sans opération postale à réaliser.

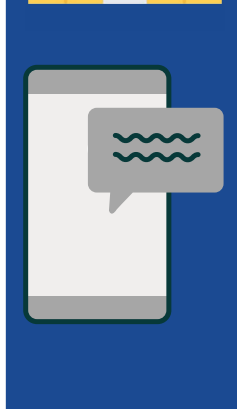
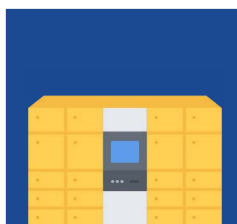
Mais juste parce que vous avez envie de parler et rencontrer du monde !

Rappel des heures d'ouverture :

- Mardi au vendredi de 10 h à 12h30 et 16h30 à 18h45
- Samedi de 9h à 12h30



DERNIÈRE NOUVEAUTÉ À LA PLACE DES SERVICES



RECEVEZ TOUS VOS COLIS DANS LA CONSIGNE CONNECTEE

Faites livrer tous vos colis (Amazon, UPS, DHL, FedEx etc.) dans la consigne Place des Services !

Comment ça fonctionne ?

- Téléchargez l'application **Place des Services**,
- Créez votre compte
- Renseignez votre **numéro de téléphone**.

- **Passez commande en ligne** en renseignant l'adresse de la manière suivante
(le **code abonné**, disponible sur l'application, est **obligatoire** sinon le livreur ne pourra pas déposer votre colis dans le casier) :

Alex Dupont (AL4759)
Casier Place des Services
2 avenue Méquillet
68340 Riquewihr

Vous recevrez un SMS quand votre colis sera disponible dans votre consigne Place des Services !

Pour récupérer mon colis :

- Devant la consigne je sélectionne "Je retire un colis"
- Je renseigne mon **code abonné**
- Je reçois un SMS avec un code à usage unique



PLACE DES SERVICES

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2025

Dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël 2025 et en raison des exigences en matière de sécurité, des restrictions de stationnement et circulation seront mises en place pour toute la période de cette manifestation, du 28 novembre 2025 au 21 décembre 2025 inclus :

***Les bornes automatiques situées rue du Général de Gaulle (sous le porche de l'Hôtel de Ville et sous la Porte Haute) et rue de la Première Armée seront activées du 28 novembre 2025 au 21 Décembre 2025, selon les horaires suivants :

– du lundi au vendredi inclus : de 10h00 à 19h00, les samedis et dimanches : de 10h00 à 20h00.

Durant toute la période de la manifestation, seuls les véhicules détenant un macaron intra-muros seront autorisés à passer les bornes rue de la première armée, et, de plus, la circulation de tous les véhicules est interdite les samedis et dimanches dans les voies suivantes : rue du Général de Gaulle, rue de la Couronne, rue de Dintzheim, cour du Château, place Voltaire, place Fernand Zeyer et esplanade des Remparts, à l'exception des véhicules de secours et des forces de l'ordre.

Le Heftweg est en sens unique de circulation pendant toute la manifestation.

Stationnement des salariés – organisation exceptionnelle durant les week-ends de Noël :

- Afin de faciliter le stationnement de proximité pour les visiteurs et d'améliorer la fluidité de la circulation, il est proposé que les salariés se garent sur le parking du Mandelkreuzweg, accessible directement depuis le rond-point d'entrée de la commune.

Ce stationnement, qui sera réservé aux personnes venant travailler, n'entraîne qu'un temps de marche supplémentaire estimé à 3 à 4 minutes le matin et le soir. L'adoption de cette organisation permettra un meilleur accès aux parkings centraux pour les visiteurs et contribuerait à un apaisement du centre-ville.

Un sens unique de circulation routière sera à nouveau opérationnel et identique aux années précédentes de 09h30 à 20h00

→ Mentionnons que le stationnement sera strictement interdit sur les RD 1 bis (route des vins), RD 300 (route de Colmar) et RD3 II (route de Ribeauvillé). La circulation sera limitée à 50 km/h avec dépassement interdit.

Pour éviter tous désagréments, vous voudrez bien avertir dès à présent vos partenaires, visiteurs, clients, prestataires de services..., de ces restrictions et les inciter à respecter scrupuleusement l'interdiction permanente de circulation au-delà de 10 heures rues du Général De GAULLE et de la 1ère Armée.

- De plus, pour des modalités pratiques, une place de stationnement pour les livraisons « tardives » est matérialisée rue de Kientzheim
- Pour les riverains de la rue des Trois Eglises et cour des Vignerons, une dizaine de places de stationnement sont réservées les weekends de la manifestation, au fond de la cour de l'école primaire, le long du grillage.

La réussite de cette manifestation repose sur l'implication de chacun, et nous vous remercions chaleureusement de votre coopération.

Comme l'an dernier, une autorisation de stationnement vous sera délivrée par les policiers municipaux sur présentation des certificats d'immatriculation des véhicules. Elle est à retirer au poste PM avant le 13 Novembre 2025, la semaine entre 08h30 et 12h00.

Pour toute demande particulière, nous vous invitons à contacter rapidement le service de la Police Municipale de la ville de Riquewihr au 03 89 86 08 45, ou par mail : police.municipale@riquewihr.alsace.

CONTRIBUTION QUALITÉ & SÉCURITÉ DU MARCHÉ DE NOËL

Afin de préserver la qualité, la propreté et la sécurité de notre Marché de Noël, le Conseil municipal a instauré, lors de sa séance du 15 septembre dernier, une Contribution Qualité & Sécurité.

Cette mesure répond aux attentes, exprimées dans le cadre de la concertation Noël, par les habitants souhaitant que les efforts nécessaires à la réussite de cet événement soient partagés de manière équilibrée entre tous les acteurs.

Cette contribution permet de financer le renforcement du nettoyage du site, l'installation de sanitaires

supplémentaires, les traitements des déchets supplémentaires, la distribution de cendriers de poche, ainsi que les dispositifs de sécurité indispensables à l'accueil des visiteurs.

Grâce à cette démarche, la commune entend maintenir un Marché de Noël attractif, convivial et sûr, apprécié de toutes et tous.

Que l'ensemble des commerçants et partenaires soient remerciés pour leur compréhension, leur engagement et leur investissement, qui contribuent chaque année au succès et au rayonnement du Marché de Noël.

HORAIRES D'EXTINCTION, DES ENSEIGNES ET VITRINES À RESPECTER :

Le Code de l'environnement par son article R.581-35 dit, qu'il s'agit d'une pollution lumineuse et encadre cette réglementation, qui stipule que les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 01 heure 00 et 06 heures 00, du matin, lorsque l'activité a cessée.

De même l'éclairage intérieur des entreprises et commerces doit être éteint 1 heure après la fin de leurs occupations et peut être rallumé à partir de 07 heures du matin, ou 1 heure avant le début de l'activité (si celle-ci commence plus tôt).

Le non-respect des textes, prévoit l'envoi d'une mise en demeure demandant au commerçant de se conformer à la Loi, dans un délai de 5 jours.



En cas de maintien de l'éclairage, il peut être assujéti à payer une astreinte de 200 euros/jour et encourt également une amende pénale de 1500 euros.

LES BRUITS EXCESSIFS ET ABUSIFS PORTENT ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT ET À LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS :

Toutes émissions sonores intenses, prolongées et répétitives constituent des bruits de voisinage et sont prévues et réprimées par les articles R.1337 - 7 et 1337-9 du Code de la Santé Publique.

Elles portent atteinte, tant à la tranquillité publique, qu'à la santé de l'Homme et sont, de ce fait, susceptibles de générer une contravention de 135 euros.

UTILISATION DES BORNES RUE DE LA PREMIERE ARMEE

Les bornes escamotables situées rue de la 1^{ère} Armée sont désormais en service.

Pour garantir votre sécurité et le bon fonctionnement du dispositif, merci de respecter les consignes suivantes :

- Ne suivez jamais un autre véhicule : la borne remonte automatiquement après chaque passage.
- Arrêtez-vous et attendez que la LED verte soit fixe avant de vous engager.

Cela indique que la borne est complètement abaissée et que le passage est autorisé.

- Adaptez votre vitesse : avancez lentement, ne forcez pas le passage.

- Un seul véhicule à la fois : aucun délai d'attente n'est prévu entre deux passages.
- En cas de dysfonctionnement ou de difficulté, contactez immédiatement la Police municipale au 03 89 86 08 45.
- Ne circulez jamais dans le sens inverse : il est strictement interdit d'emprunter la borne par le sens opposé à la circulation autorisée.

Attention: durant le marché de Noël, l'accès aux bornes ne sera réservé qu'aux véhicules munis d'un macaron intra-muros.

Nous comptons sur la vigilance et la coopération de chacun.

TERRAINS A BÂTIR, APPARTEMENTS, MAISONS

Devenez propriétaire à Riquewihr !



sovia
CONSTRUCTIONS



Groupe
sovia

03 89 22 95 10
contact@sovia-68.fr



DEUX JUGEMENTS ORDONNENT LE RETOUR À USAGE D'HABITATION DE LOGEMENTS IRRÉGULIÈREMENT TRANSFORMÉS EN MEUBLÉS DE TOURISME :

La ville de Riquewihr rappelle que, conformément au Règlement n°109/2024 (délibération du 19 mars 2024) pris en application des articles L. 631-1 et suiv. du Code de la construction et de l'habitation, relatif aux autorisations de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation, tout changement d'usage d'un logement à des fins commerciales ou à des fins locatives en meublés de tourisme est soumis à autorisation préalable du maire.

Les principaux points à retenir :

- L'autorisation est personnelle et temporaire, et le logement doit être décent.
- Elle est délivrée pour une durée de trois ans, expressément renouvelable.
- Tout changement d'usage doit respecter les conditions de compensation (création concomitamment d'un logement à usage d'habitation ailleurs) et les places de stationnement dédiées.
- Certaines locations saisonnières sont dispensées d'autorisation (moins de 120 jours par an et dans la résidence principale du loueur), ainsi que certaines

activités professionnelles exercées à domicile sous conditions.

- La méconnaissance du Règlement n° 109/2024 expose le contrevenant à une amende civile de 50 000 € par logement irrégulièrement transformé, outre le retour à usage d'habitation du logement, sous astreinte, et expulsion des occupants.

La commune se félicite d'avoir obtenu récemment deux jugements en procédure accélérée au fond, par lesquels le juge ordonne, sous astreinte, le retour à usage d'habitation des locaux (en plein centre ancien et extra-muros) qui avaient été irrégulièrement transformés en meublés de tourisme.

Le juge condamne en outre les contrevenants au versement d'une amende civile. Un appel a été interjeté à l'encontre de l'un des jugements.

Ces décisions de justice réaffirment l'importance du respect du règlement municipal qui permet de préserver le parc de logements pour les habitants, de garantir un marché immobilier accessible et la possibilité pour chacun de se loger durablement à Riquewihr.



Bientôt, au cœur de Riquewihr

- 19 logements du T2 au T4
- 500 m² de commerces et locaux professionnels

06 24 68 40 56 - programmes@quarto-immo.fr

Construisez ou rénovez
votre logement

1h GRATUITE pour modéliser en 3D tous vos projets d'habitat

0 805 38 32 20



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JANVIER

Samedi 06	Sainte Barbe (Sapeurs-Pompiers)	Salle de la Porte Haute
Mardi 06	Fête de Noël des personnes âgées	Salle des Fêtes
Jeudi 08	Réception de Nouvel An – 19h00	Salle des Fêtes
Samedi 17	AG FCI Riquewihr –	Salle des Fêtes
Samedi 17	Fête de Noël des jeunes (FCI Riquewihr)	Salle des Fêtes
Samedi 17	Crémation des sapins – 17h30	Kobelsberg
Samedi 24 et Dimanche 25	Marche Populaire (FCI Riquewihr)	Salle du Château
Samedi 31	Cavalcade des fous	Rues de Riquewihr

FÉVRIER

Vendredi 06	Collecte de sang – 16h30	Salle des Fêtes
Vendredi 20	AG Société de Pêche –	Etang de pêche
Vendredi 20	AG Sapeurs-Pompiers – 20h00	Caserne
Samedi 28	Journée chants (Chœur d'Hommes)	Salle de la Porte Haute

MARS

Mercredi 03	AG Art et Culture – 19h00	Salle des Fêtes
Dimanche 08	Course interne (Ski Club)	Schnepfenried
Mardi 10	Conseil d'Ecole – 18h15	Salle des Fêtes
Samedi 14	Journée chants (Chœur d'Hommes)	Salle de la Porte Haute
Dimanche 15	Elections Municipales – 1er tour	Salle des Fêtes
Dimanche 22	Elections Municipales – 2ème tour	Salle des Fêtes
Mardi 24	AG + repas Association des Commerçants –	Salle des Fêtes
Vendredi 27	AG SHAR – 19h30	Salle des Fêtes

AVRIL

Du Vendredi 03 au Lundi 06	Marché de Pâques (Association des Commerçants)	Place Fernand Zeyer
Dimanche 05	Ouverture étang de pêche – tous les dimanches de 14h00 à 17h30	Etang de pêche
Jeudi 09	AG Club des Aînés	Salle de la Porte Haute
Samedi 11 et Dimanche 12	Exposition Reg'Art (Art et Culture)	Salle du Château
Dimanche 19	AG UNC – 11h00	Salle de la Porte Haute
Jeudi 23	AG Comité des Fêtes	Salle des Fêtes
Vendredi 24	Distribution géraniums + atelier repotage – 13h30	Dépôt des Pompiers
Vendredi 24	Conférence SHAR – 19h30 Trail « Les Perles du Vignoble »	Salle des Fêtes

MAI

Samedi 02	Bourse TSF	Place Jean Monnet
Jeudi 07	Cérémonie armistice 1945 –	Monument aux morts (+ Salle des Fêtes)
Vendredi 08	Fête Paroissiale (Paroisse Protestante)	Salle de la Porte Haute
Samedi 23 et Dimanche 24	Fête de la Pentecôte (FCI Riquewihr)	Place Fernand Zeyer
Mercredi 27	AG Carnaval	Salle des Fêtes
Samedi 30	Concert (Paroisse Protestante) – 20h00	Eglise Protestante
Samedi 30	Journée Citoyenne 2026	RDV : Dépôt des Pompiers
Dimanche 31	Vide grenier (Association des Commerçants)	Esplanade des Remparts

JUIN

Samedi 06 et Dimanche 07	Knepfelfacht	Place Fernand Zeyer Zeyer
Dimanche 14	Concours inter-sociétés (Société de pêche)	Etang de pêche
Samedi 20	Concert Chœur d'Hommes	Eglise Protestante (+ Salle de la Porte Haute)
Samedi 20	Fête de la Musique (Art et Culture)	Place Fernand Zeyer
Samedi 27	Olympiades de Foot des jeunes (FCI Riquewihr)	Place Fernand Zeyer
Samedi 27 et Dimanche 28	Concours inter-sociétés (Société de tir)	Société de tir

NOTE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Depuis le début des années 1950, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Beblenheim et ses environs (SIAEPABE) assure la distribution d'eau potable pour ses communes membres, à savoir Beblenheim, Bennwihr, Hunawihr, Mittelwihr, Riquewihr et Zellenberg.

Cette mission requiert un entretien permanent, des contrôles réguliers et une surveillance quotidienne de l'eau et des ouvrages.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de pouvoir vous fournir quotidiennement une eau de qualité.

Depuis les années 1970, le syndicat gère également l'exploitation des réseaux d'assainissement ainsi que le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Beblenheim (STEP). Cette station se distingue par sa capacité à traiter deux types de pollution : d'une part, les eaux usées domestiques, et d'autre part, celles provenant de l'activité viticole, qualifiées d'eaux industrielles.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER AU 1^{ER} JANVIER 2026

EAU POTABLE

Le syndicat exercera, en lieu et place de ses communes membres, les compétences en matière d'eau potable suivant le principe de la mise à disposition de plein droit des réseaux, des ressources en eau éventuelles et des ouvrages liés à l'alimentation en eau potable des abonnés des communes. La vocation du syndicat sera d'assurer les études, la réalisation, l'exploitation, l'entretien, de l'ensemble des ouvrages (réservoirs, stations de pompage, réseaux, branchements, compteurs, aménagements, matériels, équipements, locaux) nécessaires à la gestion et à l'exécution.

Seront aussi à la charge du syndicat ; la production, comprenant l'achat d'eau, la distribution, la relation clientèle, la relève, la facturation aux abonnés du service, la création, le renouvellement, le renforcement et l'entretien des réseaux et ouvrages affectés à la distribution de l'eau potable.

IMPORTANT

Au courant de mois de janvier 2026, vous serez destinataire d'une notice explicative relative à la facturation de l'eau et de l'assainissement et d'une fiche de renseignement assortie de pièces annexes, qui seront à compléter et à nous retourner dans tous les cas.



Pour garantir un bon fonctionnement des services, le syndicat s'appuie sur la Colmarienne des Eaux pour la gestion de l'entretien des installations hydrauliques, électriques, électromécaniques et de télégestion, assurant ainsi le bon acheminement de l'eau vers les ouvrages du Syndicat et surveillant la potabilité de l'eau. Elle apporte également un soutien technique pour l'exploitation et la maintenance du service public d'assainissement.

Il convient de souligner que les exigences techniques et administratives, tant pour l'eau que pour l'assainissement, sont régulièrement mises à jour avec de nouvelles réglementations. Cela représente un défi croissant pour les communes qui gèrent encore leurs propres réseaux.

Pour faire face à ces nouveaux défis, par délibération en date du 5 août 2024, le Syndicat a adopté de nouveaux statuts qui lui confèrent désormais la possibilité d'assumer, en lieu et place de ses membres, les compétences obligatoires relatives à ces domaines.

ASSAINISSEMENT

Le syndicat exercera, en lieu et place de ses communes membres, les compétences en matière d'assainissement suivant le principe de la mise à disposition de plein droit des réseaux. Dans ce cadre, il assurera ainsi la gestion des services assainissement des communes adhérentes, à savoir ; les études, la réalisation, l'exploitation, l'entretien de l'ensemble des ouvrages (station de traitement des eaux usées, réseaux, bassins de stockage, déversoirs d'orage, aménagements, matériels, équipements, locaux) nécessaires à la gestion et à l'exécution du service public de l'assainissement.

Seront ainsi à la charge du syndicat ; le curage et l'entretien des réseaux d'assainissement et des ouvrages de stockage, de séparation et/ou de prétraitement des sables / des boues / des hydrocarbures, la relation clientèle, la facturation aux abonnés du service, la création, le renouvellement, le renforcement et l'entretien des réseaux et ouvrages affectés à l'assainissement sur le territoire de ses membres, la gestion et l'entretien de toutes les installations faisant partie du patrimoine Assainissement de chaque commune ainsi que la gestion, l'entretien et les renouvellements de la station d'épuration de Beblenheim.



la Boussole des Jeunes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 Liberté

 Egalité

 Fraternité

BOUSSOLE DES JEUNES

LE SITE WEB !



Tu as entre 15 et 30 ans ?

Découvre le site qui te simplifie la vie !

Besoin d'un coup de pouce ?

- Trouver un job.
- Chercher un logement.
- Bouger plus facilement à l'étranger.
- Prendre soin de ta santé.
- Travailler ton parcours de formation.

Comment ça marche ?

- Tu choisis ton besoin.
- Tu complètes ton profil.
- Tu trouves directement les bons services près de chez toi.
- Tu laisses tes coordonnées pour être recontacté rapidement.

Pourquoi l'utiliser ?

- Gratuit.
- Rapide.
- Fiable.
- 100 % personnalisé !

Dispositif soutenu par la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé et porté par l'association Sémaphore Mulhouse Sud Alsace.

Teste maintenant et diffuse l'info !

www.boussole.jeunes.gouv.fr





BOUSSOLE DES JEUNES

« INVESTIR DANS LA JEUNESSE, C'EST CONSTRUIRE L'AVENIR »

Un outil simple pour les 15-30 ans pour trouver les bonnes infos au bon moment !

La communauté de communes du Pays de Ribeauvillé soutient le dispositif « Boussole des jeunes », un service numérique public gratuit initié par l'État et porté par Sémaphore Mulhouse Sud Alsace en partenariat avec les acteurs de terrains locaux, pilote départemental depuis 2023.

Fonctionnement

 La « Boussole des jeunes » permet d'accéder rapidement aux informations et aux services locaux :

- Trouver un emploi ou une formation.
- Chercher un logement.
- Connaître ses droits sociaux et de santé.
- Découvrir des opportunités de mobilité à l'étranger.
- Travailler son projet professionnel.

Elle rend les droits et dispositifs plus visibles, accessibles et concrets, tout en favorisant l'autonomie des jeunes.

Pour le Haut-Rhin, ce sont aujourd'hui

- Plus de 105 partenaires impliqués.
- Plus de 1 800 offres locales référencées.

La bonne info au bon moment

- Sélection du domaine souhaité (emploi, logement, santé...).
- Réponses à quelques questions simples.
- Affichage des dispositifs et contacts proches géographiquement.

Une réponse claire, personnalisée et adaptée est apportée dans un délai de 1 à 7 jours.



PRÉSENTATION DÉMARCHE CONCERTATION CITOYENNE : MARCHÉ DE NOËL

Démarche participative pour l'amélioration de la qualité de vie à Riquewihr

Dans le cadre de sa politique de concertation, la Ville de Riquewihr, en partenariat avec le Comité des Fêtes et l'Office de Tourisme, a mis en place en 2025 un espace de dialogue destiné à améliorer la qualité de vie des habitants durant la période du 25 novembre au 5 janvier. Cette initiative visait à aborder collectivement les problématiques liées au marché de Noël : nuisances sonores, circulation, stationnement, insécurité, incivilités, déchets et saturation des espaces publics.

Une concertation en plusieurs étapes

La première phase a consisté en la diffusion d'un questionnaire ayant recueilli plus de 200 réponses. Celles-ci ont permis d'identifier trois priorités : circulation et stationnement, propreté, et accessibilité piétonne. Deux ateliers participatifs, organisés en mai et juin, ont ensuite permis d'échanger sur ces enjeux et de proposer des solutions concrètes et partagées.

Un plan d'action opérationnel

De ces échanges est né un plan d'action d'une quarantaine de propositions : sens de circulation piétonne, personnel dédié à la gestion des déchets, signalétique renforcée, création d'une "rue du silence" et mise en œuvre d'une charte du visiteur responsable. Le parking relais « P+R des Perles de Noël » sera reconduit au NaturOparc, avec navette toutes les 30 minutes pour limiter la circulation automobile. Des affiches de sensibilisation rappelleront que Riquewihr est avant tout un lieu de vie. Nous vous invitons à déployer ces affiches sur vos fenêtres ou portes de garage.

Des mesures déployées dès décembre

Accompagnée par Madame Julie Rieg, sociologue et prospectiviste (Change it Use it), la Ville veille à ce que les solutions soient équilibrées et durables. Leur mise en œuvre débutera dès décembre 2025.

Toutes les informations et affiches à télécharger sont disponibles sur : ribeauville-riquewihr.com/consultation-citoyenne-pour-riquewihr-a-noel.htm

